



Caen, le 16 mai 2017

FRANSYLVA
Forestiers Privés de France

Correspondance à adresser

au Président :

Daniel DUYCK
Chemin Barbey
14370 CHICHEBOVILLE
Tél. 02 31 23 84 25
Mail : sfp14-50@orange.fr

**« LE SAVIEZ-VOUS ? »
2017 – 08**

Madame, Monsieur, cher adhérent,

Bientôt votre déclaration des revenus de l'année 2016 va vous préoccuper.

Fiscalité : A cette fin nous avons organisé pour vous deux réunions d'information dans les Calvados et dans la Manche. Je tiens à remercier Guillaume de MEZERAC pour ces exposés auxquels ont participé 35 personnes et qui ont suscité des questions et des réactions toujours enrichissantes.

Afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre, vous trouverez ci-joint une copie de son exposé et la réponse à une question qui nous a été posée, relative à la taxe ATAR. Pour le reste, vous comprendrez qu'il nous est difficile de répondre aux questions personnelles et que vous devrez réserver vos questions pour une réunion d'information de l'an prochain.

En résumé, gardez donc bien à l'esprit que l'impôt sur les revenus des forêts est forfaitaire, payé chaque année, et que le revenu des coupes n'est pas à déclarer quand celles-ci se produisent.

CETEF Normandie Sud (ex Basse-Normandie) : Vous trouverez ci-joint une information et une invitation à votre intention. Nous relayons cette lettre car nous pensons qu'il ne suffit pas de parler de forêts, il faut aussi en voir et discuter avec leurs propriétaires, voir leurs réussites et leurs échecs, les problèmes qu'ils rencontrent et les solutions qu'ils ont trouvés. Ces échanges au sein du CETEF sont profitables quand chacun d'entre nous doit prendre une décision pour son propre compte. (Lettre cetef 2014 aux adhérents SPF)

Marché du bois : Les experts nous communiquent les dernières statistiques de ventes à voir ci-joint. Merci à eux pour ces informations. (Cours des bois indicateur)

Bonne lecture

Votre président,

Daniel DUYCK